



Rue du Cloître
CHAMPEAUX
77720
Tel 01 60 66 96 47
Email : secretariat@sirpacs.m.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical

Séance du 28 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7

Convocation le :

14 avril 2025

Délibérations :

2025-04-01

L'an deux-mil-vingt-cinq, le lundi 28 avril à 18h30, en la mairie de Champeaux s'est réuni en session ordinaire, le comité syndical régulièrement convoqué conformément aux articles L-2121-10 et L-2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;
Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;
Madame Candice BOYER, représentant d'Andrezel ;
Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;
Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;
Monsieur Bruno REMOND, maire d'Andrezel ;

Etaient Absents excusés :

Madame Véronique LANGRY, représentante d'Andrezel ;
représentée par monsieur Bruno REMOND ;
Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux ;
Monsieur Hervé CIGNAL, représentant de Saint-Méry ;
Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de St-Méry ;

Étaient également présents :

Madame Françoise KUBIAK, maire de Saint-Méry ;
Madame Elisabete BOUFFINI, assistante de gestion du SIRP ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du Comité syndical présents peuvent délibérer en exécution des articles L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités étant remplies, monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP, remercie les membres du Comité syndical présents et ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance précédente ;
- Délibération : adoption des statuts transformant le SIRP en un syndicat à la carte ;
- Questions diverses ;

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L-2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Yves LAGÜES-BAGET est désigné secrétaire de séance.

2- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Conformément à l'article L-2121-23 du Code général des collectivités territoriales les membres du comité syndical ont reçu un exemplaire du compte-rendu pour lecture.

Aucune objection n'étant formulée, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 24 mars 2025.

3- Adoption des statuts transformant le SIRP en un syndicat à la carte

Le Président donne la parole à M. LAGUES-BAGET qui fait un rapide historique des raisons ayant conduit à proposer de transformer le SIRP en un syndicat à la carte.

Des ajustements doivent être apportés aux statuts actuels du syndicat afin de permettre la création d'un pôle santé.

À cet effet, Monsieur Jean-Pierre HOLVOET présente au comité syndical le projet de statuts permettant la transformation du SIRP en un syndicat à la carte.

Le secrétaire général de la préfecture de Melun a proposé cette évolution statutaire, qui permettrait d'organiser le syndicat autour de deux niveaux de compétences :

- une compétence obligatoire, relative à la gestion d'un pôle de santé,
- une compétence optionnelle, concernant la gestion du périscolaire (restauration scolaire, garderie, étude, etc.).

L'objectif est donc de faire évoluer le syndicat actuel en un syndicat à la carte, en intégrant deux nouvelles communes, Blandy et Fouju, aux trois communes déjà membres.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la modification des statuts.

Délibération 2025-04-01 – Modification des statuts

4- Questions diverses

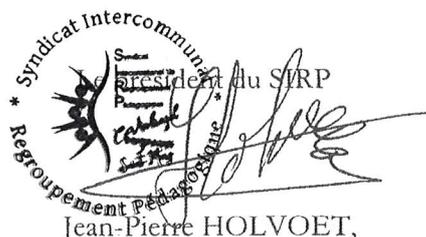
Monsieur Yves LAGÜES-BAGET présente les plans prévisionnels du futur Pôle de santé, ainsi que le plan de financement du projet.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, monsieur le président du SIRP lève la séance à 19h30.

Secrétaire de séance



Yves LAGÜES-BAGET



Syndicat Intercommunal
Président du SIRP
Regroupement Pédagogique
Jean-Pierre HOLVOET,